

**PRESENTATION GENERALE ET SYNTHETIQUE
DE LA DECISION MODIFICATIVE N°1 2024 DU DEPARTEMENT DE LA SAVOIE
(article L 3313-1 du Code général des Collectivités territoriales)**

La Décision modificative n°1 2024 du Budget principal s'élève en mouvements réels à - **12 144 815,08 €** et à - **7 588 483,22 €** mouvements d'ordre compris, dont :

Section de fonctionnement : - **1 894 134,77 €** de dépenses réelles et **2 161 775,09 €** de recettes réelles.

Section d'investissement : - **10 250 680,31 €** de dépenses réelles et - **14 306 590,17 €** de recettes réelles.

Cette Décision modificative enregistre **des recettes supplémentaires de fonctionnement** pour **2 161 775,09 €**, dont :

- + 2 276 995,00 € : dividendes de participations à la Compagnie Nationale du Rhône.
- + 556 088,00 € : frais de gestion de la taxe foncière sur les propriétés bâties (DCP).
- + 982 694,00 € : dotation pour le transfert de compensations d'exonérations de fiscalité directe locale.
- + 720 000,00 € : taxe sur les remontées mécaniques.
- - 3 022 878,00 € : à la suite d'un ajustement du montant de fraction TVA aux montants notifiés par l'Etat.

Les dépenses de fonctionnement comprennent principalement des ajustements à la baisse d'enveloppes au regard des prévisions de réalisations 2024 :

- - 551 657,51 € pour l'autorisation d'engagement FSE subventions globales.
- - 1 000 000,00 € d'annulation d'une enveloppe pour le logement inscrite au BP 2024.
- - 369 935,93 € sur l'opération de la certification des comptes du fait de la fin de mission d'expérimentation.

Les dépenses d'investissement sont également ajustées à la baisse :

- - 6 810 688,78 € correspondant à l'annulation des crédits relatifs à l'enveloppe des centres d'hébergement, qui seront réinscrits au BP 2025.
- - 1 000 000,00 € correspondant à l'annulation de l'enveloppe pour le logement inscrite au BP 2024...

Quelques enveloppes sont réhaussées :

- + 800 000,00 € pour les travaux de mise en sécurité dans le secteur de La Praz sur la falaise surplombant la RD 1006 à la suite de l'éboulement intervenu les 27 et 28 août 2023.
- + 450 000,00 € pour la mise aux normes handicap du collège Jovet à Aime.
- + 475 000,00 € pour l'atelier culinaire départemental de Chambéry afin de couvrir la fin de l'opération et l'ensemble des surcoûts suite aux défaillances d'entreprises...

Les recettes d'investissement enregistrent :

- + 231 344,02 € dans le cadre du cofinancement FEDER au titre de l'élaboration d'un Fonds de plan haute précision PCRS.
- + 1 121 428,00 € au titre de la dotation de soutien à l'investissement (DSID) versée par l'Etat pour la restructuration du collège de Bissy.
- + 902 629,96 € pour le FCTVA notifié.

Compte-tenu des recettes supplémentaires et des ajustements à la baisse des dépenses, le recours à l'emprunt initialement prévu à hauteur de 65 726 315,29 € (dont 21 015 315,29 € de reports) est réduit de 16 860 000,00 €.

Les Décisions modificatives n°1 2024 des Budgets annexes se présentent de la manière suivante :

*** Laboratoire départemental d'analyses vétérinaires :**

La Décision modificative prévoit 113 000,00 € de crédits supplémentaires pour financer notamment un complément de crédits sur les frais de personnel (création d'un poste en renfort de technicien de laboratoire au sein de l'unité sérologie, versement d'une allocation de retour à l'emploi et recrutement d'un contrat de projet), ainsi que des frais d'électricité.

Une recette de fonctionnement provenant de l'Etat (135 000,00 €) et l'ajustement à la baisse de la subvention d'équilibre du Budget principal (22 000,00 €), viennent équilibrer cette Décision modificative à hauteur de 124 120,00 € (écritures d'ordre et réelles).

*** Foyer départemental de l'Enfance :**

150 000,00 € sont inscrits pour financer principalement une hausse des frais de personnel (créations de postes, mise en place du complément de traitement indiciaire et paiement d'une indemnité de licenciement). Les dépenses d'investissement sont réduites de 27 986,29 € (solde de l'opération de la chaufferie et travaux de réfections reportés en 2025).

La Décision modificative n°1 s'équilibre ainsi à hauteur de 122 013,71 €.

*** Aéroport Chambéry - Aix les Bains :**

Au vu de la déprogrammation du projet d'aménagement en zone sud, la subvention d'équilibre en provenance du Budget principal du Département est ajustée de - 259 862,80 €.

*** Locations immobilières assujetties à TVA :**

Des crédits sont inscrits en dépenses de fonctionnement à hauteur de 179 950,00 € pour financer des frais de locations, entraînant une hausse du même montant de la subvention d'équilibre en provenance du Budget principal du Département.